

A (RE)VOIR

## 9 décembre 1905 - 9 décembre 2020. Laïcité : la loi, les normes et les habits

Face aux questionnements persistants autour du principe de la laïcité dans les services publics, le Cnam et le Conseil des sages de la laïcité ont décidé d'unir leurs compétences pour organiser ce séminaire de réflexion dans le cadre du cycle de conférences République, Ecole, Laïcité.

À destination, en particulier, des cadres de toutes les fonctions publiques – État, territoriale et hospitalière – les séances aborderont, tout au long de l'année 2020-2021, les enjeux actuels et les modalités concrètes d'application du principe de laïcité. Des intervenants reconnus apporteront ainsi leur éclairage et donneront des clés pour accompagner les personnels dans leur action.

### Intervenants

**Jean-Eric Schoettl**, conseiller d'État honoraire, ancien Secrétaire général du Conseil constitutionnel, membre de la commission du secret de la Défense nationale, membre du CSL ;

**Gwénaëlle Calvès**, professeure de droit public à l'université de Cergy-Pontoise,

En présence d'**Olivier Faron**, administrateur général du Cnam et **Dominique Schnapper**, présidente du CSL.

### Débats animés par :

**Thibaut Duchêne**, adjoint de l'administrateur-général du Cnam ;

**Iannis Roder**, agrégé d'Histoire, professeur d'Histoire-Géographie en collège à Saint-Denis (93.), secrétaire-général adjoint du CSL ;

**Alain Seksig**, Inspecteur d'académie honoraire, Secrétaire général du CSL.

**Clôture par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.**

### Le Conseil des sages de la laïcité

En installant à ses côtés, le 8 janvier 2018, le Conseil des sages de la laïcité, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a exprimé une exigence claire : pilier de notre République, indissociable de la formation des futurs citoyens, la laïcité doit être préservée, transmise et explicitée par nos institutions, au premier rang desquelles, l'école.

**Composé de professeurs, inspecteurs généraux, juristes, sociologues, politologues et spécialistes de l'histoire des religions, le Conseil des sages a pour vocation de "préciser la position de l'institution scolaire en matière de laïcité et de faits religieux"**. Par son expertise, il exerce une mission de conseil quant aux méthodes et aux pédagogies et se situe au plus près des préoccupations pratiques des personnels de l'éducation nationale. Il exerce une veille en actualisant un état des lieux de la laïcité à l'école, grâce en particulier à des auditions régulières d'enseignants et chercheurs. Il élabore des documents et rédige des avis à l'attention du ministre. Ses membres participent régulièrement aux actions de formation nationales et académiques.

[Accès gratuit sur inscription](#)





**9 décembre 2020**  
**18h15 - 19h45**

[sec.conseil-des-sages@education.gouv.fr](mailto:sec.conseil-des-sages@education.gouv.fr) 



voir les [conférences du cycle](#)



télécharger les [actes 2019-2020](#)